

## ARRÊTÉ

### **Imposant le port du masque pour les personnes de onze ans et plus dans l'espace public ou lieu ouvert au public sur le département de l'Eure-et-Loir**



A compter du samedi 31 octobre 2020 jusqu'au dimanche 15 novembre 2020 inclus, de 6h00 à 00h00, le port du masque est obligatoire dans l'espace public (voie publique, espaces publics de plein air) pour toute personne âgée de onze ans et plus sur l'ensemble du territoire du département de l'Eure et Loir.